

PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LE C.T.U. SUD VENDÉE DU MARDI 6 MARS 2012

L'an deux mille douze, le 6 mars, Le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée
Dûment convoqué, s'est réuni à 16 heures au 68 Bd des Champs Marots à Fontenay le Comte sous la Présidence de
Mme Claudette BOUTET, Présidente
Date de convocation du Comité Syndical : le 20 février 2012

Présents : Mmes Claudette BOUTET, Anne-Marie COULON (arrivée à 16h38), Chantal DORMEGNIES, Michèle ROTURIER, MM. Norbert BARBARIT, Pierre BERTRAND, Yves BILLAUD, Louis-Marie BRIFFAUD, Daniel DAVID, Roger DUCEPT, Jean-Paul DUMOULIN, Dominique GAUVREAU, Simon GERZEAU, Joël GIRAUD, Stéphane GUILLON, Joseph MORANDEAU, Michel NODET, Alain REMAUD, Michel TAPON

Absents excusés : MM. Daniel AUBINEAU, Dominique BAUDRY, Bernard BŒUF, Michel BOSSARD, Joseph BONNEAU, Louis-Marie BRIFFAUD, Hugues FOURAGE, Hubert GENG, Pierre JOLY, Eric RAMBAUD, Philippe ROCHER,

Y assistent : M. Jacques METAIS, Président du Conseil de Développement du Territoire Sud Vendée

Melle Karine GAUTREY, Responsable du service Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte,

Mme Isabelle NAROLLES-FOLIARD LE GAL, pour le Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée.

Les Membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt cinq, il est procédé immédiatement à l'ouverture de la séance, conformément à l'article L. 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour

- 1) Désignation d'un Secrétaire de séance,
- 2) Approbation du procès verbal du Comité Syndical du 9 février 2012,
- 3) Compte de gestion du Trésorier – Budget Général - Approbation,
- 4) Compte administratif 2011 – Budget Général - Approbation,
- 5) Budget primitif 2012– Budget Général –approbation.
- 6) Modification de la délibération n° 11-12 relative à l'avenant au Contrat Territorial Unique 2010 - 2013,
- 7) Marché pour un schéma de transports sur le territoire du Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée,
- 8) Procédure de passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,
- 9) Questions diverses.

Documents :

- Budget primitif 2012 par article
- Tableau récapitulatif de présentation des actions – AVENANT N+2 (au 16/02/2012)
- Dossier de présentation de l'avenant.

1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Daniel DAVID, Délégué Titulaire représentant la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU PROCÈS – VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 9 FEVRIER 2012

Mme la Présidente demande l'approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 9 février 2012 et demande s'il y a des observations à formuler.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide : (Délibération n° 12-04)

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 9 février 2012.

3 – COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER

Le Compte de Gestion relate la totalité des opérations réalisées sur l'exercice 2011. Ce Compte de Gestion présente les résultats suivants :

| | RESULTAT CLÔTURE DE L'EXERCICE 2010 | RESULTAT CLÔTURE DE L'EXERCICE 2011 |
|----------------|---|---|
| INVESTISSEMENT | 3 696.28 € | 1494.08 € |
| FONCTIONNEMENT | - 20 804.58 € | 67 114.95 € |
| TOTAL | - 17 108.30 € | 68 609.03 € |

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide : (Délibération n° 12-05)

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2011 du Trésorier – Budget Général

4 – COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le Comité Syndical est informé que conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le Comité Syndical élit son Président de séance. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

La Présidente donne la parole à M. Norbert BARBARIT, 3^{ème} Vice-Président.

Le Compte Administratif 2011 du Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée présente les résultats suivants :

| | Pour mémoire : BUDGET PRIMITIF 2011 | RÉALISÉ |
|---|--|--------------------|
| FONCTIONNEMENT | | |
| DÉPENSES 2011 | 89 110.08 € | 65 704.07 € |
| RECETTES 2011 | 84 006.91 € | 132 819.02 € |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011 | | 67 114.95 € |
| RÉSULTAT REPORTÉ 2010 | | 5 103.17 € |
| RÉSULTAT DE CLÔTURE | | 72 218.12 € |
| INVESTISSEMENT | | |
| SOLDE D'EXECUTION | | 1 494.08 € |
| SOLDE D'EXECUTION REPORTE | | 191.22 € |
| SOLDE D'EXECUTION CUMULE | | 1 685.30 € |
| RESTE A RÉALISER | | 0 |
| AFFECTATION DES RESULTATS | | |
| RESERVES R1068 EN INVESTISSEMENT | | 0 |
| REPORT EN FONCTIONNEMENT 2012 R002 | | 72 218.12 € |

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide : (Délibération n° 12-06)

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2011 qui fait apparaître les résultats ci-dessus.
- **D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2011 en report de fonctionnement 2012.
- **DECLARER** toutes les opérations de l'exercice 2011 clôturées.

5 – BUDGET PRIMITIF 2012

Il est précisé que pour établir le Budget Primitif 2012 les éléments suivants ont été pris en compte :

- Action 54 - Animation du Conseil de Développement du Territoire : fera l'objet de la demande de solde
- Action 55 - Fonctionnement du Syndicat : fera l'objet d'une demande d'acompte

Le budget est présenté avec la reprise des résultats du Compte Administratif 2011.

Le Budget Primitif 2012 est voté par chapitres détaillés ci-dessous :

| Chapitre | Libellé | BUDGET PRIMITIF 2012 |
|-----------------------------------|---|----------------------|
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | |
| 011 | Charges à caractère général | 85 731.12 € |
| 012 | Charges de personnel | 44 500 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 100 € |
| 022 | Dépenses imprévues | 5 500 € |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 494.08 € |
| TOTAL | | 137 325.20 € |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | |
| 74 | Dotations, subventions de participations | |
| 7472 | Région | 51 361.38 € |
| 74758 | Groupement des collectivités | 13 745.70 € |
| 002 | Résultats antérieurs reportés | 72 218.12 € |
| TOTAL | | 137 325.20 € |

| | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|-------------------|
| DEPENSES INVESTISSEMENT | | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 3 179.38 € |
| TOTAL | | 3 179.38 € |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | | |
| 001 | Résultat d'investissement reporté | 1 685.30 € |
| 040 | Opérations d'ordres | 1 494.08 € |
| TOTAL | | 3 179.38 € |

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide : (Délibération n° 12-07)

- **D'APPROUVER** le BUDGET PRIMITIF 2012 comme établi ci-dessus.

6 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 11-12 DU 8 DECEMBRE 2011 RELATIVE AU PROJET DE L'AVENANT AU CONTRAT TERRITORIAL UNIQUE 2010 - 2013

Après étude du projet de l'avenant par la Région et modifications apportées, il est proposé au Comité Syndical d'approuver la modification de la délibération N° 11-12 du 8 décembre 2011.

L'avenant au Contrat Territorial Unique 2010-2013 du Pays Sud Vendée présente 50 actions.

Le montant total des investissements envisagés dans l'avenant au Contrat s'élève à 23 006 168 € HT pour un montant de dotation de la Région de 6 132 000 €.

Le projet d'avenant au Contrat Territorial Unique 2010-2013 du Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée se présente comme suit :

| | AVANT AVENANT | APRES AVENANT | | | |
|---------------------------------------|---------------------|-----------------------------|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
| | PROGRAMME D'ACTIONS | NOMBRE D'ACTIONS SUPPRIMÉES | NOMBRE D'ACTIONS CRÉÉES | NOMBRE D'ACTIONS MODIFIÉES | TOTAL PROGRAMME D'ACTIONS |
| ÉCONOMIE – EMPLOI | 16 actions | 3 | 3 | 8 | 16 |
| ENVIRONNEMENT – ENERGIE ET TRANSPORTS | 10 actions | 2 | 1 | 0 | 9 |
| SOLIDARITÉS HUMAINES ET TERRITORIALES | 27 actions | 6 | 2 | 14 | 23 |
| INGÉNIERIE | 2 actions | 0 | 0 | 0 | 2 |
| | 55 actions | 11 | 6 | 22 | 50 |

| | C.C du Pays de l'Hermenault | C.C du Pays de Ste Hermine | C.C du Pays de Fontenay-le-Comte | C.C du Pays de la Châtaigneraie | C.C Vendée-Sèvre-Autise | TOTAL |
|---------------------------------------|-----------------------------|----------------------------|----------------------------------|---------------------------------|-------------------------|--------------------|
| NOMBRE D'ACTIONS SUPPRIMEES | 1 | 1 | 7 | 0 | 2 | 11 |
| MONTANT TOTAL DES ACTIONS SUPPRIMEES | 272 800 € | 161 000 € | 453 885 € | 0 | 276 381 € | 1 164 066 € |
| NOMBRE D'ACTIONS MODIFIEES | 1 | 1 | 8 | 9 | 4 | 23 |
| NOMBRE D'ACTIONS CREEES | 1 | 1 | 2 | 0 | 2 | 6 |
| REPARTITION | AVANT AVENANT | | | APRES AVENANT | | |
| | PROGRAMME D'ACTIONS | DEPENSES HT | DOTATION CTU | PROGRAMME D'ACTIONS | DEPENSES HT | DOTATION CTU |
| ÉCONOMIE – EMPLOI | 16 actions | 7 885 763 € | 2 369 178 € | 16 actions | 7 284 523 € | 2 654 018 € |
| ENVIRONNEMENT – ENERGIE ET TRANSPORTS | 10 actions | 2 846 460 € | 432 510 € | 9 actions | 4 457 525 € | 612 510 € |
| SOLIDARITÉS HUMAINES ET TERRITORIALES | 27 actions | 12 823 531 € | 3 104 072 € | 23 actions | 11 029 120 € | 2 677 472 € |
| INGÉNIERIE | 2 actions | 235 000 € | 188 000 € | 2 actions | 235 000 € | 188 000 € |
| | 55 ACTIONS | 23 790 754 € | 6 093 760 € | | | |
| | | TOTAL AVENANT N+2 | | 50 ACTIONS | 23 006 168 € | 6 132 000 € |

PROJET D'AVENANT N+2 DU PROGRAMME D'ACTIONS DU C.T.U 2010 -2013 DU PAYS SUD VENDÉE

| N° action | AVENANT N+2 | Intitulé des actions | Maître d'ouvrage | AVANT AVENANT | | APRES AVENANT | |
|--------------------------|-------------|--|--|-----------------------------|-----------------------|-----------------------------|-----------------------|
| | | | | Montant global estimatif HT | Montant Région C.T.U. | Montant global estimatif HT | Montant Région C.T.U. |
| 56 | CREATION | Construction d'une antenne de l'accueil de loisirs Intercommunal à Sainte Gemme la Plaine | Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine | | | 599 804 € | 161 000 € |
| 57 | CREATION | Pôle échange Multi-Usages - Ville de Fontenay le Comte | Commune de Fontenay le Comte | | | 1 761 065 € | 200 000 € |
| 58 | CREATION | Maison du tourisme et de l'emploi - Pouillé | Communauté de Communes du Pays de l'Hermenault | | | 317 389 € | 233 783 € |
| 59 | CREATION | Création d'un Centre de ressources à Oulmes | Communauté de communes Vendée Sèvre Autize | | | 100 000 € | 50 000 € |
| 60 | CREATION | Création d'un bâtiment relais à Nieul sur l'Autize | Communauté de communes Vendée Sèvre Autize | | | 502 000 € | 341 381 € |
| 61 | CREATION | Rénovation du théâtre Municipal de Fontenay le Comte | Commune de Fontenay le Comte | | | 993 506 € | 100 000 € |
| TOTAL I | | | | | | 4 273 764 € | 1 086 164 € |
| 5 | MODIFIÉE | Création de la zone d'activités économiques du Pôle Sud-Vendée Innov Automobile | Communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte | 500 000 € | 150 000 € | 500 000 € | 150 031 € |
| 7 | MODIFIÉE | Aménagement de la zone artisanale du Breuil Barret | Communauté de communes du Pays de la Chataigneraie | 65 000 € | 22 750 € | 10 000 € | 4 000 € |
| 8 | MODIFIÉE | Aménagement de la zone économique intercommunale du Pironnet II et IV | Communauté de communes du Pays de la Chataigneraie | 456 630 € | 159 820 € | 300 000 € | 105 000 € |
| 9 | MODIFIÉE | Aménagement de la zone économique intercommunale du Fief Tardy | Communauté de communes du Pays de la Chataigneraie | 500 000 € | 175 000 € | 460 000 € | 161 000 € |
| 10 | MODIFIÉE | Extension de la zone intercommunale de la Prée | Communauté de communes du Pays de la Chataigneraie | 100 000 € | 35 000 € | 200 000 € | 70 000 € |
| 11 | MODIFIÉE | Création d'une zone commerciale "Le moulin du Joug" à Benet | Communauté de communes Vendée Sèvre Autize | 1 200 000 € | 202 353 € | 1 200 000 € | 294 453 € |
| 13 | MODIFIÉE | Réhabilitation d'un bâtiment en chantiers d'insertion et locaux relais | Communauté de communes du Pays de la Chataigneraie | 400 000 € | 120 000 € | 450 000 € | 157 500 € |
| 14 | MODIFIÉE | Construction d'un bâtiment relais destiné à recevoir l'antenne de l'Office de Tourisme | Communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte Commune de Mervent | 89 850 € | 17 970 € | 61 134 € | 17 970 € |
| 16 | MODIFIÉE | Etude sur le foncier agricole | Communauté de communes du Pays de la Chataigneraie | 30 000 € | 10 500 € | 24 000 € | 8 400 € |
| 27 | MODIFIÉE | Aménagement de locaux pour l'enseignement du chant et de la musique | Communauté de communes du Pays de l'Hermenault | 155 740 € | 46 170 € | 170 375 € | 85 187 € |
| 30 | MODIFIÉE | Revalorisation de la base nautique de Mervent : Renommée : Revalorisation de la base de loisirs Nautisme et Plein Air de Mervent | Communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte | 350 000 € | 105 000 € | 683 000 € | 205 000 € |
| 33 | MODIFIÉE | Réalisation d'un terrain synthétique avec vestiaires et éclairage | Communauté de communes du Pays de la Chataigneraie | 750 000 € | 309 640 € | 750 000 € | 313 000 € |
| 38 | MODIFIÉE | Aménagement d'un centre de loisirs et périscolaire | Communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte Commune Fontaine | 476 600 € | 50 000 € | 342 557 € | 35 938 € |
| 40 | MODIFIÉE | Création d'un multi-accueil Petite Enfance à Benet | Communauté de communes Vendée Sèvre Autize | 800 000 € | 260 000 € | 950 000 € | 95 000 € |
| 41 | MODIFIÉE | Création d'une micro crèche à Saint Hilaire des Loges | Communauté de communes Vendée Sèvre Autize | 212 000 € | 70 000 € | 180 000 € | 48 950 € |
| 42 | MODIFIÉE | Création d'une micro crèche à Oulmes Changement de lieu : VIX | Communauté de communes Vendée Sèvre Autize | 212 000 € | 70 000 € | 180 000 € | 48 950 € |
| 44 | MODIFIÉE | Audit petite enfance | Communauté de communes du Pays de la Chataigneraie | 13 400 € | 4 700 € | 13 317 € | 4 661 € |
| 47 | MODIFIÉE | Pôle santé | Communauté de communes du Pays de la Chataigneraie | 1 568 000 € | 331 511 € | 1 067 495 € | 375 000 € |
| 49 | MODIFIÉE | Rénovation et extension de la salle polyvalente | Communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte Commune de Chaix | 400 000 € | 50 000 € | 400 000 € | 88 729 € |
| 50 | MODIFIÉE | Réhabilitation de la salle polyvalente | Communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte Commune de Vouvent | 350 000 € | 50 000 € | 350 000 € | 78 729 € |
| 51 | MODIFIÉE | Réhabilitation de la salle polyvalente | Communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte Commune d'Auzay | 250 000 € | 50 000 € | 250 000 € | 58 729 € |
| 52 | MODIFIÉE | Extension, économies d'énergies, étude acoustique de la salle d'activités culturelles | Communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte Commune de l'Orbrie | 358 000 € | 60 000 € | 258 000 € | 60 329 € |
| TOTAL II | | | | 8 235 645 € | 2 174 442 € | 8 799 878 € | 2 466 556 € |
| 3 | SUPPRIMÉE | Extension de la zone d'activités Fief du Quart à St Martin de Fraigneau | Communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte | 600 000 € | 180 000 € | | |
| 4 | SUPPRIMÉE | Création de la zone d'activités commerciales des 3 canons | Communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte | 334 283 € | 100 285 € | | |
| 15 | SUPPRIMÉE | Office de Tourisme de Pôle | Communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte | 450 000 € | 135 000 € | | |
| 18 | SUPPRIMÉE | Economie d'énergie dans les bâtiments communaux | Communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte Commune de Foussais Payré | 100 000 € | 10 000 € | | |
| 25 | SUPPRIMÉE | Liaison douce Doix / Fontaines / Montreuil | Communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte Commune de Doix | 50 000 € | 10 000 € | | |
| 28 | SUPPRIMÉE | Extension du Centre Minier de Faymoreau | Communauté de communes Vendée Sèvre Autize | 450 000 € | 100 000 € | | |
| 34 | SUPPRIMÉE | Rénovation d'une salle omnisports existante | Communauté de communes du Pays de l'Hermenault | 784 000 € | 272 800 € | | |
| 36 | SUPPRIMÉE | Construction piste d'athlétisme Ste Gemme la Plaine | Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine | 1 061 300 € | 161 000 € | | |
| 39 | SUPPRIMÉE | Création d'une micro crèche | Communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte Commune de Montreuil | 45 000 € | 9 000 € | | |
| 48 | SUPPRIMÉE | Création d'une salle annexe associative | Communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte Commune de Sérigné | 48 000 € | 9 600 € | | |
| 35 | SUPPRIMEE | Valorisation du lac de Chassenon | Communauté de communes Vendée Sèvre Autize | 698 425 € | 176 381 € | | |
| TOTAL SUPPRESSION | | | | 4 621 008 € | 1 164 066 € | | |

| | | | | | |
|---|--|---|---|---------------------|--------------------|
| 1 | | Viabilisation du Vendéopôle Sud Vendée | Syndicat Mixte du Vendéopôle du Sud Vendée | 1 000 000 € | 300 000 € |
| 2 | | Création du lotissement d'activités Moulin Bertin Ouest | Communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte | 1 100 000 € | 440 000 € |
| 6 | | Aménagement de la zone intercommunale des 4 routes | Communauté de communes du Pays de la Chataigneraie | 50 000 € | 17 500 € |
| 12 | | Construction (ou aménagement) d'un bâtiment relais | Communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte | 1 010 000 € | 303 000 € |
| 17 | | Isolation et remplacement des chaudières actuelles par des chaudières basses températures pour l'école et la mairie | Communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte Commune du Langon | 50 000 € | 10 000 € |
| 19 | | Travaux d'économie d'énergie dans la salle polyvalente | Communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte Commune de St Michel le Cloucq | 50 000 € | 10 000 € |
| 20 | | Réhabilitation d'un ancien bâtiment en Mairie : économies d'énergies | Communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte Commune de Sérigné | 100 000 € | 10 000 € |
| 21 | | Création d'une cantine : travaux d'économie d'énergie | Communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte Commune de Pétosse | 100 000 € | 10 000 € |
| 22 | | Construction d'un bâtiment pour l'accueil de l'Institut Supérieur de l'Ecobâtiment et des énergies renouvelables | Communauté de communes Vendée Sèvre Autize | 1 850 975 € | 200 000 € |
| 23 | | Construction d'une déchetterie - Ste Gemme la Plaine | Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine | 445 485 € | 152 510 € |
| 24 | | Création d'un chemin piétonnier | Communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte Commune de Pétosse | 50 000 € | 10 000 € |
| 26 | | Création de sentiers pédestres | Communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte Commune de Longèves | 50 000 € | 10 000 € |
| 29 | | Acquisition d'un matériel de projection cinématographique | Communauté de communes du Pays de la Chataigneraie | 55 000 € | 19 250 € |
| 31 | | Création d'un sentier pédestre autour du marais communal | Communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte Commune du Poiré sur Velluire | 45 100 € | 9 020 € |
| 32 | | Création d'une coulée verte | Communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte Commune de Foussais Payré | 50 000 € | 10 000 € |
| 37 | | Action touristique sur le pôle de l'Engraisserie aménagement d'un "Pôle Nature" | Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine | 125 419 € | 50 000 € |
| 43 | | Construction de locaux pour l'accueil de loisirs intercommunal | Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine | 1 080 000 € | 300 000 € |
| 45 | | Réhabilitation d'un immeuble pour l'installation de la mission locale | Communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte | 400 000 € | 120 000 € |
| 46 | | Acquisition de serres pour crédit bail Association "les amis de la solidarité" | Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine | 75 000 € | 10 000 € |
| 53 | | Place de Verdun - Phase 2 | Commune de Fontenay le Comte | 2 010 547 € | 400 000 € |
| 54 | | Animation du Conseil de Développement du Territoire | Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée | 85 000 € | 68 000 € |
| 55 | | Fonctionnement du Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée | Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée | 150 000 € | 120 000 € |
| TOTAL III | | | | 9 932 523 € | 2 579 280 € |
| TOTAL I + TOTAL II + TOTAL III | | | | 23 790 754 € | 6 093 760 € |
| DOTATION Région Pays de la Loire | | | | | 6 132 000 € |

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide : (Délibération n° 12-08)

- **D'APPROUVER** la modification de la délibération N° 11-12 du 8 décembre 2011 relative à l'avenant du Contrat Territorial Unique 2010-2013
- **D'APPROUVER** le projet d'avenant au Contrat de Territoire Unique 2010 -2013 comme présenté ci-dessus,
- **DE DEMANDER** à la Région des Pays de la Loire la signature de l'avenant sur les bases présentées.

7 – MARCHÉ POUR L'ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE DEPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE CONTRAT TERRITORIAL UNIQUE DU SUD VENDEE

Faisant référence à l'objectif 10 « rationaliser les déplacements » de la Charte de territoire, le Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée décide d'engager une étude sur le déplacement à l'échelle de son territoire.

Les mobilités (*schéma local de transports, etc...*) constituent une des priorités de la Région au sein du Nouveau Contrat Régional.

Cette étude sera menée sur le territoire des cinq Communautés de Communes du Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée, rassemblant 76 365 habitants.

Elle devra permettre :

- D'analyser l'offre existante,
- D'analyser les caractéristiques et l'organisation des différents modes de déplacements,
- De prendre en compte les besoins en matières de mobilités et notamment ceux de publics spécifiques (personnes à mobilité réduite, jeunes, public non motorisé, personnes âgées,...)

Cette analyse devra s'intégrer dans une réflexion stratégique sur l'aménagement du territoire, et plus particulièrement sur les déplacements intra et intercommunautaires.

Elle devra permettre de définir une politique locale des déplacements et faciliter sa mise en œuvre opérationnelle à travers des solutions adaptées.

Elle devra permettre d'initier le développement d'une culture locale en rationalisant les modes de déplacements et en favorisant une offre de transport compatible avec les spécificités du territoire et les enjeux de développement durable (covoiturage, déplacements doux...).

En raison du manque de moyen humain, il a été convenu, lors de la rencontre du 31 janvier dernier avec les Présidents des Communautés de Communes, et sur proposition de M. Fourage, Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte que le marché, dans sa rédaction et dans sa procédure sera réalisé par le service de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte en lien avec le Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée.

La Présidente propose de lancer une procédure de consultation de marché conformément au Code des Marchés publics pour l'**élaboration d'un schéma directeur de déplacements sur le territoire du Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée.**

Il est à préciser que ce dossier pourrait être éligible au Fonds Régional d'Etudes Stratégiques (FRES)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide : (Délibération n° 12-09)

- **DE LANCER** la consultation conformément au Code des Marchés publics pour l'élaboration d'un schéma directeur de déplacements sur le territoire du Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée.
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment à l'attribution du marché.
- **D'AUTORISER** la Présidente à solliciter les subventions les plus larges
- **DECIDE** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget primitif 2012.

8 – RESSOURCES HUMAINES - PROCEDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Mme la Présidente expose que le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents a été publié au JO du 10 novembre 2011.

Son objectif est de donner un cadre législatif et réglementaire à la participation des employeurs publics.

Les bénéficiaires :

Les agents concernés par ce dispositif sont les fonctionnaires ainsi que les agents de droit public et de droit privé. Les retraités bénéficient indirectement du dispositif compte tenu de la solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités imposée aux contrats et règlements éligibles à la participation des collectivités.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents actifs et retraités.

La participation, s'il y en a une, sera versée soit directement à l'agent (montant unitaire) soit via une mutuelle, une institution de prévoyance ou une entreprise d'assurances sous forme d'un montant d'aide par agent, multiplié par le nombre d'agents.

Son montant peut être modulé par la collectivité selon le revenu ou la composition familiale de l'agent, dans un but d'intérêt social (art. 23 et 24).

Les garanties :

S'agissant des risques concernés, les collectivités peuvent apporter leur participation :

- soit au titre des risques portant atteinte à l'intégrité physique de la personne et des risques liés à la maternité (**risque « santé »**) ;
- soit au titre des risques incapacité, invalidité et décès (**risque « prévoyance »**) ;
- soit au titre des deux risques.

Les modalités :

Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités, exclusives l'une de l'autre, pour les collectivités qui souhaitent contribuer aux contrats de leurs agents :

- La contribution a priori sur tous les contrats qui auront été labellisés par des organismes agréés (sous 9 mois) : **procédure de labellisation**
- La contribution à un contrat négocié auprès des opérateurs (mutuelles, instituts de prévoyance ou assureurs) via une **convention de participation souscrite après mise en concurrence**. Cette option permet aux employeurs de mieux maîtriser leur budget dans la mesure où seuls les contrats souscrits auprès du ou des opérateurs retenus pourront faire l'objet d'un abondement.

Quelle que soit la formule choisie, les contrats et règlements devront, pour être éligibles à la participation des collectivités, respecter certains **principes de solidarité** décrits dans le décret.

Le rôle des Centres de Gestion :

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 reconnaît la compétence des Centres de Gestion pour conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissement de leur ressort qui le demandent.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, comme la loi l'y autorise, s'apprête donc à lancer une consultation pour le compte des collectivités qui le lui auront demandé.

Cette démarche simplifie la procédure juridiquement sécurisée pour les collectivités puisque le CDG se charge de l'ensemble, des démarches.

Par ailleurs, les effets de seuils de mutualisation, décuplés selon le nombre d'agents participants renforcé par l'incitation que constitue la participation des employeurs, permettront d'obtenir des conditions tarifaires attractives. Le CDG enfin, accompagnera les collectivités dans leur communication auprès de leurs agents. Par ailleurs, il est en mesure de définir des garanties adaptées et modulables en concertation avec son CTP.

Le CDG, soucieux de respecter les délais imposés par le décret, sera, au vu des mandats confiés par les collectivités, en mesure de proposer une convention de participation à l'automne 2012, pour une prise d'effet au 1er janvier 2013.

Présentation de la procédure :

La procédure de mise en concurrence imposée et décrite par le décret est une procédure ad hoc, indépendante du Code des marchés publics. Il convient toutefois de rappeler que cette procédure entre dans le champ d'application de la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

La procédure de consultation conduite par le CDG portera uniquement sur le risque prévoyance.

Le risque « complémentaire santé » exige en effet des solutions sur mesure, souvent individualisées en fonction des souhaits de chaque agent, eu égard aux problèmes de santé qu'il connaît éventuellement, aux caractéristiques de sa situation familiale...

Le fait de confier la procédure de mise en concurrence au CDG ne dispense pas les collectivités d'engager le dialogue social, et notamment, de saisir leur CTP quant aux modalités de la participation. Chaque collectivité conservera, en tout état de cause, un libre choix consistant à participer à la hauteur qu'elle jugera utile.

Le Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée peut se rallier à la mise en concurrence effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée.

La mission alors confiée au CDG doit être officialisée par une délibération, permettant à la Collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation.

Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités avant signature de la convention de participation. C'est lors de la signature de la convention de participation que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation qu'elles compteront verser.

La collectivité ne pourra signer la convention de participation qu'après saisine de son CTP et délibération.

Mme la Présidente propose la délibération suivante :

Le Comité Syndical,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Assurances ;
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;
VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,
VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 5 mars 2012 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire, limitée au domaine de la prévoyance ;
VU l'exposé de la Présidente ;
VU les documents transmis (courrier et calendrier prévisionnel) ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide : (Délibération n° 12-10)

- **DE DECIDER** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion va engager en 2012 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
- **DE PRENDRE ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement à la signature de la convention de participation souscrit par le CDG à compter du 1er janvier 2013.

9 – QUESTIONS DIVERSES

Le Comité Syndical est informé que l'avenant du Contrat Territorial Unique 2010-2013 sera présenté à la Commission Permanente de la Région le 2 avril prochain.

Nouveau Contrat Régional 2013-2015

Il est rappelé que les actions du contrat en cours devront être engagées à 100 % et mandatées à 80 % en décembre 2012 pour l'instruction du projet du nouveau Contrat Régional par les services de la Région avant l'audition du territoire prévu en janvier 2013. (Cf. rétro planning du 28/02/2012).

Le passage en Commission Permanente de la Région pourra être envisagé en avril 2013.

Les fiches actions doivent être transmises au Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée, pour avis du Conseil de Développement du Territoire Sud Vendée avant le 13 juillet prochain.

Prochaine réunion :

COMITE DE SUIVI

Réflexion sur le projet d'actions du nouveau Contrat Régional :

JEUDI 31 MAI à 16 H 30

Salle de réunion – 68 Bd des Champs Marots à Fontenay le Comte

RAPPEL : Les Délégués Titulaires, en cas d'indisponibilité pour un Comité Syndical doivent prévenir un Délégué Suppléant désigné par la Collectivité.

En effet, selon l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales « les conseillers absents représentés par un mandataire auquel ils ont donné une procuration ne comptent pas pour le calcul des présents »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu pour être affiché le 9 mars 2012, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Fait à Fontenay le Comte,
Le 9 mars 2012

La Présidente,



Claudette BOUTET